RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire

Arrêté du 16 JAN. 2018

modifiant l'arrêté du 20 décembre 2017 portant promotion au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts

NOR : **TREK1801401A**

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire et le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2009-1106 du 10 septembre 2009 portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 23 juin 2016 fixant le taux de promotion pour le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2017 portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts au titre de l'année 2018 ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2017 portant promotion au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

Arrêtent :

Article 1er

L'article 1er de l'arrêté du 20 décembre 2017 portant promotion au grade d'ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts est modifié comme suit :

Au lieu de : 67 PEIGNEY-COUDERC Stéphane

Lire : 67 PEIGNEY-COUDERC Stéphanie.

Le reste sans changement.

Article 2

La secrétaire générale du ministère de la transition écologique et solidaire et la secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, sont chargées de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire et au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le 16 JAN. 2018

Pour le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire et par délégation,
Pour le ministre de l'agriculture et de l'alimentation et par délégation,
Le chef du centre interministériel de gestion des IPEF

Rémy GAUBE